

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

2021_25

Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : P. Jacqueminot

La date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs 2020 est fixée au 30 juin, en application de l'article L.1612-12 du CGCT.

Le compte administratif de la commune de Guidel pour l'exercice 2020 a été arrêté le 11 février 2021.

Concernant l'exercice 2020, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal.

Le compte administratif fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe.

Les résultats du compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	3 500 246,43 €
Dépenses de l'exercice	-9 312 471,26 €
Recettes de l'exercice	11 017 252,70 €
Résultat de clôture	5 205 027,87 €

Le résultat de clôture en fonctionnement ressort à 5 205 027,87 €

Section d'investissement

Déficit antérieur reporté	-230 795,96 €
Dépenses de l'exercice	-4 665 152,14 €
Recettes de l'exercice	4 985 301,45 €
Résultat de clôture	89 353,35 €

Le résultat de clôture en investissement ressort à **89 353,35 €**

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 mars 2021,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du receveur.

Adopté par 23 voix pour – 9 abstentions (GOUJON Anne Maud, BASTIER Bernard, DUBOS Lydia, MEDICA Louis, MORIO Estelle, LAMY Henri Philippe, KERDELHUE Régis, LOISEL Isabelle, LE GROGNEC Pierre Yves).

(M. le Maire se retire de la salle au moment du vote)

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 mars 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

